



LETTRE D'OPINION

11 février 2016

PROJET DE LOI 70

UNE MAUVAISE SOLUTION À UN FAUX PROBLÈME : IL FAUT CONVAINCRE LE MINISTRE BLAIS

Par Tristan Ouimet Savard

Coordonnateur Défense des droits, Regroupement des Auberges du cœur du Québec



Le Ministre Blais a déploré hier en Commission parlementaire que les jeunes, principaux visés par le projet de loi 70 et le programme Objectif emploi, ne vont pas en grand nombre dans les organismes d'employabilité et de développement de la main d'œuvre. Son prédécesseur, le ministre Sam Hamad, soutenait pour sa part que des « enfants de l'aide sociale » ont comme ambition à 18 ans d'aller chercher un chèque d'aide sociale. Ces déclarations nous semblent bien éloignées de la réalité des jeunes. Pourquoi les ministres cherchent-ils à reprendre des idées fausses ?

En premier lieu, il n'y a pas de manque de volonté de la part des personnes à participer à des programmes d'insertion en emploi et à se trouver un emploi.

Selon des données obtenues récemment par la Protectrice du citoyen auprès du ministère, et citées dans son mémoire concernant le projet de loi 70, « en 2013-2014, 75% des premiers demandeurs d'aide sociale aptes au travail et 75% des jeunes de 29 ans ou moins ont adhéré sur une base volontaire à une mesure d'employabilité ». Lorsqu'il était effectif, le programme Alternatives jeunesse, l'ancêtre du programme Objectif emploi, avaient des taux de participation satisfaisant et rejoignait près de 6 000 jeunes de moins de 25 ans par année. Entre avril 2007 et juin 2014, le nombre de jeunes prestataires de l'aide sociale a varié de 30 114 à 24 060, ce qui démontre l'utilité de ce programme. L'aspect volontaire et relativement flexible de ce programme en était sa force. Mais l'austérité en a décidé autrement, sans qu'une évaluation du programme ne soit rendue publique. Qui plus est, tout âge confondu, un prestataire adulte sur trois participe à des mesures d'Emploi-Québec.

Par ailleurs, il est faux de prétendre que les personnes sur l'aide sociale ne veulent pas travailler puisqu'en novembre 2015, 29.1% des personnes aptes au travail déclaraient des revenus d'emploi. De plus, selon l'ancienne ministre libérale Michelle Courchesne, moins de 10 % des personnes aptes au travail sont en mesure d'intégrer le marché du travail.

En second lieu, le programme Objectif Emploi s'appuie sur la prémisse que les services actuels en employabilité sont suffisants et adéquats. Ce n'est pas le cas. Seulement cinq millions de dollars sont prévus comme investissement sans aucune offre pour bonifier les programmes. Les Auberges du cœur considèrent qu'une bonne part des mesures actuellement existantes ne sont pas adéquates ou adaptées aux besoins des personnes en matière de pré-employabilité, d'employabilité, de formation ou de soutien à la recherche d'emploi. Les

budgets alloués actuellement sont clairement insuffisants pour répondre à la demande, certains programmes ayant des listes d'attente de plusieurs mois. Rappelons que 16 millions\$ ont été coupés ces dernières années dans l'aide à l'emploi et dans les services d'Emploi-Québec.

Qui plus est, on se demande comment le ministère entend rencontrer systématiquement tous les premiers demandeurs à l'aide sociale alors que depuis quatre ans, plus de 350 postes d'agents d'aide socioéconomique ont été abolis en plus de nombreuses fermetures ou fusions de points de services.

Contrairement à la croyance largement alimentée par les ministres Blais et Hamad entourant le projet de loi 70, nous ne rencontrons aucun jeune ayant comme projet de vie de devenir assisté social et plus particulièrement chez ceux qui sont issus de milieux ou de familles qui ont vécu sous ce régime. Parfaitement conscients des limitations économiques et sociales liées à ce statut, ils ont aussi subi les vexations et les préjugés d'autrui, souvent dès le plus jeune âge. Certains voient la pauvreté comme le coup de fouet qui mettra les jeunes en marche vers l'autonomie ou l'emploi, mais elle est plutôt le sable mouvant où ses deux pieds s'enfoncent inexorablement.

Ces jeunes ont besoin de mesures de soutien, adaptées, flexibles et à long terme. Ils ont besoin d'expérimenter à différents niveaux en emploi et en formation, et qu'on leur reconnaisse leur droit à l'erreur. Ils ont surtout besoin qu'on leur fasse confiance. C'est le message contraire qui leur est envoyé avec le projet de loi 70.

Pour info :

Isabelle Gendreau

Cel. 438-390-3985

isabelle.gendreau@aubergesducoeur.org

www.aubergesducoeur.org

Twitter : @aubergesducoeur

Facebook : facebook.com/RegroupementdesAubergesduCoeur



Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec représente 28 maisons d'hébergement communautaires pour jeunes en difficulté et sans abri ou à risque de le devenir réparties dans dix régions du Québec. Les Auberges du cœur hébergent et soutiennent chaque année 3000 jeunes âgés entre 12 et 30 ans et doivent en refuser autant, généralement faute de places. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie des besoins des jeunes itinérants ou à risque de le devenir pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons considérant les territoires où de telles ressources sont inexistantes. Au total, les Auberges du cœur offrent plus de 300 lits en maison d'hébergement et, plus de 150 autres places en appartements supervisés ou logements sociaux.

4246 rue Jean-Talon est, Tour sud, bur. 16, Montréal (Québec) H1S 1J8

Tél. (514) 523-8559 • Téléc. (514) 523-5148 • www.aubergesducoeur.org • info@aubergesducoeur.org